

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
permis de construire déposé par la Commune du GRAU DU ROI
pour l'aménagement d'une dépendance en local d'accueil dans le cadre du projet
de valorisation éco-touristique du phare de l'Espiguette

La préfète du Gard informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur le dossier susvisé, se déroulera

du 31 août 2021 au 14 septembre 2021 inclus.

Objet de la procédure de mise à disposition et description du projet

En application des articles L121-24 et R 121-6 et suivants du code de l'urbanisme et L123-1 et suivants du code de l'environnement, il est procédé à une mise à disposition du public du permis de construire n°PC 030 133 21 Y 0014 présenté par la commune du GRAU DU ROI.

La demande entre dans le cadre du projet de valorisation éco-touristique du phare de l'Espiguette, situé en espaces remarquables du littoral, et porte sur :

- Réaménagement du bâtiment "dépendance" du phare de l'Espiguette pour transformation en guichet d'accueil billetterie
- Réfection de la toiture et habillage en bardage bois
- Création d'une pergola

Modalités d'organisation de la mise à disposition du public

Le dossier de permis de construire sera consultable pendant 15 jours consécutifs, du 31 août 2021 au 14 septembre 2021 inclus sur le site Internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pourra formuler ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

phare-espiguette-creation-accueil-pc14@gard.gouv.fr

Publication de la synthèse des observations du public

La synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte sera publiée sur le site Internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard.